



A Tous PNC

AIR FRANCE

www.unac.asso.fr
T : 01 48 64 49 29

navigants@unac.asso.fr

jeudi 12 novembre 2009

QUE CE PASSE-T-IL AU CCE ?

Cette information complète le bulletin «AUDIT DU CCE», du 12 novembre 2009.

Début septembre une information circule dans tous les journaux : le CCE d'Air France serait au bord de la faillite ! Cette information est incompréhensible pour quiconque suit les publications financières de cet organisme, car le bilan de l'exercice 2008 qui vient d'être publié fait état d'un résultat confortable de plus de dix millions d'euros qui porte ses capitaux propres à plus de 43 millions.

À cette somme, viennent s'ajouter trois millions de réserves constitués par les provisions mises de côté pour la petite enfance et les engagements vis-à-vis de son personnel concernant les primes de départ à la retraite.

Enfin, le CCE a contracté un premier prêt hypothécaire (gageant le patrimoine de St Malo) de 6 millions d'Euros auprès de la banque Fortis qui lui ont été versés en milieu d'année.

Malgré cela il ne reste plus d'argent pour passer le dernier trimestre !

Cette annonce de quasi faillite survient après que la session du CCE a refusé, le 6 août dernier, de laisser le Secrétaire Général contacter un second prêt hypothécaire de 11 millions d'Euros. Faute de cet apport d'argent frais, les caisses sont vides et les salaires du dernier trimestre ne pourront être versés malgré la « découverte inopinée », quatre jours après que la cession eut refusé ce prêt, de deux millions d'euros dans les fonds de tiroir du CCE.

Autorisation d'emprunt refusée.

En décembre dernier, un accord de principe avait été trouvé au sein de l'alliance syndicale qui sou-

tenait le Secrétaire Général du CCE pour que celui-ci contracte un emprunt de 17 millions d'euros. Cependant, cet accord était assorti d'un code de bonne gestion, imposé au Secrétaire Général, destiné à contenir l'envolée des dépenses du CCE. Il prévoyait notamment :

- un strict contrôle des dépenses ;
- une réduction du train de vie des membres du bureau ;
- un arrêt des embauches de salariés au sein du CCE ;
- une limitation des déplacements, notamment des membres du bureau.

Rien que de très banal dans un établissement social, qui plus est au bord de la faillite et dont on peut simplement s'étonner que ce qui semble une évidence puisse faire l'objet de tractations quelconques... Inquiète de la reprise des dérives mégalo-maniaques du Secrétaire Général, qui ne respectait pas ses engagements une fois cette autorisation initiale recueillie, l'alliance syndicale qui constituait le Bureau du CCE a volé en éclat. De ce fait, seulement 6 millions ont déjà été empruntés et le solde de 11 millions ne viendra pas. Une seule solution pour éviter la cessation prochaine de paiement : une avance de la Compagnie sur le versement des subventions 2010, puisque celles de 2009 ont été versées en totalité au début de l'année.

Audit de gestion imposé au CCE par les syndicats.

Pour éviter que ces subventions ne s'écoulent à nouveau dans un panier percé, une majorité syndicale a demandé la constitution d'un audit destiné

à comprendre la situation du CCE et conditionné le versement de cette avance à l'absence de découverte d'anomalies quelconques. En effet, le décalage entre les résultats annoncés et la situation réelle interpelle. Il interpelle d'autant plus, que le Secrétaire Général fait état de difficultés qui lui auraient été léguées par le précédent Secrétaire Général (avant les élections de 2007). Mais surtout, ce qui surprend c'est qu'il se soit laissé aller à des largesses incompatibles avec la situation dont il affirme maintenant qu'il a hérité. C'est ainsi que, l'an dernier, Le Secrétaire Général a fait acquérir par le CCE une sculpture de plusieurs dizaines de milliers d'euros. Il n'est pas interdit de jouer les mécènes, mais à condition de le faire avec son propre argent et non avec celui de près de 60 000 salariés. De la même façon, sa priorité aura été de refaire à grand frais (plusieurs centaines de milliers d'€) les bureaux du CCE, dont le sien qui peut rivaliser maintenant avec celui du PDG de la Compagnie.

Absence de maîtrise des coûts

La quasi totalité des subventions que reçoit le CCE se trouve absorbée par la masse salariale des employés du CCE et des CE qui sont sous sa tutelle. Entre 95 et 2005, les effectifs du CCE ont augmenté de plus de 50 %. Dans ces conditions la masse salariale absorbe plus de 90 % des subventions. Le Secrétaire Général aurait dû gérer au plus strict s'il voulait survivre et toutes ses décisions inconséquentes ont fini par inquiéter beaucoup de ses alliés, les personnels du CCE, les banquiers et même la Direction.

Mais cette folie des grandeurs ne se cantonne pas à la seule inflation de la masse salariale. On constate une incapacité presque pathologique à gérer en bon père de famille l'argent des subventions versé par la Compagnie pour les oeuvres sociales des salariés d'Air France. À titre d'exemple : le CE Lignes qui a fait partir cette année autant d'enfants que le CCE, s'est doté en 2006 d'un logiciel qui lui a coûté moins de 150 000 euros. Le nouveau programme informatique de gestion des vacances jeunes et familiales du CCE devrait coûter plus de deux millions d'euros ! Ce coût s'ajoute aux dépenses de plus de trois millions d'euros engagées il y a sept ou huit ans pour les mêmes activités ! C'est autant d'argent que ne toucheront pas les salariés d'AF membres du personnel sol.

Élection d'un nouveau Bureau du CCE

Début septembre, un audit a été imposé au CCE par les syndicats pour éclaircir sa situation. La Direction a indiquée qu'elle pourrait aider le CCE à condition que cet audit ne révèle pas d'anomalies de gestion. Forcée d'accepter cet audit, la CFDT qui contrôle alors le CCE, a accepté de le reprendre à son compte. Officiellement, si la CFDT a accepté c'est « pour démonter les insinuations malveillantes » qui courraient sur le Secrétaire Général (membre de la CFDT). Sous cette acceptation de façade, une certaine mauvaise volonté (mauvaise volonté certaine !) dans l'accès aux pièces comptables s'est des suite manifestée au sein du CCE, dans le but de le rendre cet audit irréalisable dans le temps imparti.

Pour répondre à ces manoeuvres, une session extraordinaire du CCE s'est tenue le 3 novembre, dont l'objet consistait à démettre le Bureau actuel du CCE et son Secrétaire Général et de nommer un Bureau temporaire, chargé de permettre la réalisation de cet audit dans des conditions de transparence satisfaisantes. L'ensemble des élus du CCE, hormis ceux de la CFDT bien sûr, a voté pour la désignation au poste de Secrétaire Général de Jean Yves QUINQUENEL, élu comme représentant PNT au CCE.

Mission temporaire.

La confiance dont il jouit parmi les personnel et les élus au sein de la compagnie, devrait lui permettre de rassurer les personnels du CCE actuellement désemparés mais aussi de rassurer la Compagnie et les banquiers pour élaborer avec ces derniers un plan de sortie élaboré et accepté également par les syndicats. La mission de ce nouveau Secrétaire Général est temporaire, mais elle doit permettre aux syndicats du personnel sol de reformer une nouvelle plateforme syndicale de gestion munie d'un nouveau projet, d'où sera issue le prochain Secrétaire Général.